



Conditions générales de vente

DEFINITIONS

Client : co-contractant de l'UNAFAM

Formation : Formation réalisée pour le compte d'un Client, dans les locaux du Client ou dans les locaux mis à la disposition par le Client ou par l'UNAFAM.

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du Client.

DOCUMENTS CONTRACTUELS

L'UNAFAM fait parvenir au Client une convention de formation professionnelle établie selon les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail. Le Client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à l'UNAFAM un exemplaire signé et portant son cachet commercial.

Une attestation de présence peut être adressée au Client sur demande.

FORMATIONS INTRA-ENTREPRISE

Une convention de formation sera préalablement établie par l'UNAFAM.

Le versement de la somme correspondante à la session de formation est dû intégralement à réception de la facture émise par l'UNAFAM suite à l'action de formation.

REPLACEMENT D'UN PARTICIPANT

L'UNAFAM offre au Client la possibilité de remplacer un participant sans facturation supplémentaire jusqu'à l'ouverture de la session de formation concernée. Toute demande de remplacement devra être adressée par écrit.

CONDITIONS D'ANNULATION DES FORMATIONS PAR LE CLIENT

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit.

Pour les formations intra-entreprise :

- Pour toute annulation communiquée par le Client à moins de 30 jours calendaires avant le début de la formation, 10% du montant de la formation ainsi que les frais engagés pour l'organisation de ladite formation (rémunération du formateur, location de salle le cas échéant, etc.) seront facturés par l'UNAFAM à ce dernier.

PRIX ET REGLEMENTS

Tous nos prix sont indiqués en euros et nets, l'UNAFAM n'étant pas soumise à la TVA. Toute formation commencée est due en entier.

Les factures sont payables en euros, à 30 jours date de facture, sans escompte et à l'ordre de l'UNAFAM.

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne.

UNAFAM - Union nationale de familles et amis de personnes malades et /ou handicapées psychiques – RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE

SIEGE NATIONAL : 12, villa Compoint • 75017 PARIS

Ecoute-famille : 01 42 63 03 03 • Service Administratif : 01 53 06 30 43

Site Internet : www.unafam.org • email : secretariatdq@unafam.org • www.facebook.com/Unafam.official

N° SIRET : 784 363 483 00040 • APE 8899 B • Déclaration Unafam formation n° 11 75 45902 75

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

Outre les pénalités constatées en cas de retard de paiement, le Client sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement conformément aux articles L441-6 et D. 441-5 du Code de commerce. L'UNAFAM se réserve néanmoins le droit de réclamer une indemnisation complémentaire, sur justification, lorsque les frais réellement exposés sont supérieurs à ce montant.

REGLEMENT PAR UN OPCA

Si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCA dont il dépend, il lui appartient :

- De faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- De l'indiquer explicitement par écrit à l'UNAFAM ;
- De s'assurer de la bonne fin du paiement par l'OPCA qu'il aura désigné.

Si l'OPCA ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

Si l'UNAFAM n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCA au 1^{er} jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût du stage.

En cas de non-paiement par l'OPCA, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

REFUS DE COMMANDE

Dans le cas où un Client passerait une commande à l'UNAFAM, sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), l'UNAFAM pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

INFORMATIQUE ET LIBERTES

Le Client est informé que les informations à caractère personnel qui sont communiquées à l'UNAFAM en application et dans l'exécution des formations pourront être communiquées aux partenaires contractuels de l'UNAFAM pour les besoins desdites commandes.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les droits de reproduction, d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification, d'exploitation des supports de formation restent la propriété exclusive de l'UNAFAM et ne peuvent donc pas être cédés au Client.

RESPONSABILITE

L'UNAFAM pourra être tenue responsable de tout dommage subi par le Client et résultant de l'exécution des actions de formation.

CONFIDENTIALITE

Toutes informations (hors celles accessibles au public) dont l'UNAFAM ou le Client aura eu connaissance ou qui auront été communiquées par l'autre partie ou par un client ou un tiers, antérieurement ou durant l'exécution du contrat, sont strictement confidentielles et chacune des parties s'interdit de les divulguer.

Pour les besoins de l'exécution des prestations, chacune des parties n'est autorisée à communiquer les informations susvisées qu'à ses préposés et/ou éventuels sous-traitants autorisés ; chacune des parties se porte fort du respect de cette obligation par ses préposés et/ou éventuels sous-traitants.

La présente clause autorise l'UNAFAM à communiquer les informations au sein de l'association.

Les parties seront liées par la présente clause de confidentialité pendant une durée de deux ans à compter de la cessation de leurs relations contractuelles.

UNAFAM - Union nationale de familles et amis de personnes malades et /ou handicapées psychiques – RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE

SIEGE NATIONAL : 12, villa Compoint • 75017 PARIS

Ecoute-famille : 01 42 63 03 03 • Service Administratif : 01 53 06 30 43

Site Internet : www.unafam.org • email : secretariatdq@unafam.org • www.facebook.com/Unafam.official

N° SIRET : 784 363 483 00040 • APE 8899 B • Déclaration Unafam formation n° 11 75 45902 75

COMMUNICATION

Le Client autorise expressément l'UNAFAM à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de référence de la souscription à une formation dans l'ensemble de ses documents commerciaux.

RENONCIATION

Le fait pour l'UNAFAM de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

LOI APPLICABLE

Les Conditions Générales et tous les rapports entre l'UNAFAM et ses Clients relèvent de la Loi française.

ATTRIBUTION DE COMPETENCES

En cas de différend ne pouvant être réglé à l'amiable, le tribunal de Paris sera seul compétent pour régler le litige.

ELECTION DE DOMICILE

L'élection de domicile est faite par l'UNAFAM à son siège social au 12, villa Compoint – 75017 Paris.